que tous les dossiers le concernant auront été dépouillés, Delacherie bénéficiera d'une mise en liberté provisoire et peut-être même d'un non-lieu. »

L'ancien ministre Guérin

M. Guérin, ancien garde des sceaux, a été, ainsi que nous l'avons dit à ce moment, interrogé il y a quelques jours par M. Leydet.

Il a du reconnaître qu'il avait accepté d'assister Mme Humbert dans la plainte en usure déposée par elle contre un banquier parisien et que c'était lui qui était allé annoncer à cette dame le résultat de l'ordonnance de référé le 7 mai dernier.

Nous pouvons ajouter qu'au cours de cet interrogatoire il a été également question de démarches faites par Mme Humbert, au commencement de cette année, aux ministères des finances et de la justice. Dans ces démarches Mme Humbert aurait, paraît-il, été accompagnée de M. Guérin.

LES PHOTOGRAPHIES DES FUGITIFS

Maintenant que la famille Humbert-Daurignac a eu le temps de se réfugier à l'étranger, M. Leydet, juge d'instruction, se décide à délivrer à la Sûreté ainsi qu'aux autorités policières françaises et étrangères, les véritables photographies des fugitifs.

Une nouvelle circulaire du juge chargé de l'instruction de la colossale escroquerie, portant les photographies authentiques, et de tirage récent, des six personnes « recherchées », va paraître demain pour être envoyée dans toutes les directions.

On assure que les portraits des quatre principaux inculpés diffèrent totalement de ceux qui ont été publiés dans le monde entier, notamment ceux de Romain Daurignac et de Mlle Eve Humbert.

A l'Instruction

M. Leydet, juge d'instruction, a entendu ce matin, Parayre, l'ancien intendant des Humbert, et Bonnard, avoué, ayant occupé pendant quelque temps pour les pseudo-héritiers des Crawford.

M Girard, l'ingénieur expert de la Rente viagère, a assisté au dépouillement des papiers saisis chez lui.

Les créanciers de la rente viagère

LE NOTAIRE LANQUEST RESTITUE

Paris, 4 juin. — M. Lansquet, notaire de la famille Humbert, met à la disposition de la faillite de la Rente Viagère, une somme de 3.700.000 fr. qui couvrent entièrement la différence entre le passif et l'actif.

Une commission de trois membres sera chargée de mener, avec le syndic de la Rente Viagère, l'opération du remboursement des créanciers de cette société. Il en résultera le désintéressement complet de tous les créanciers de la Rente Viagère.

Romain Daurignac à Lille

Dans l'interrogatoire, que nos lecteurs ont lu plus haut, de M. Delacherie, celui-ci a dit au juge d'instruction que Romain Daurignac venait fréquemment à Lille et descendait au *Grand Hôtel*. Il était souvent accompagné de son amie, Mme Dalaza.

Nous avions déjà donné ce renseignement.

Mais, au *Grand Hôtel*, Romain Daurignac se faisait inscrire avec son amie sous les noms de baron et baronne d'Alaza. Il y venait environ tous les quinze jours, arrivant de Paris, de Londres ou de Bruxelles. Il occupait habituellement la chambre numéro 4 ou la chambre numéro 6.

Il se montrait très généreux vis-à-vis des garçons et, pour ce que l'argent lui coûtait, il aurait eu grand tort de ne l'être pas.

Romain Daurignac envoyait de l'hôtel de nombreuses dépêches, téléphonait à toute heure. Les garçons, ne comprenant rien à cette absorbante correspondante, avaient fini par le prendre pour un inspecteur de la police secrète.

C'est le 22 avril que Daurignac est descendu pour la dernière fois au *Grand Hôtel*. C'est à cette époque, en effet, que Mme Humbert a contracté le dernier emprunt qu'elle ait pu faire dans le Nord. Romain Daurignac sera vraisemblablement venu chercher les trois cent mille francs dont nous avons été, les seuls dans la presse, à parler et qui ont été avancés à fonds perdus, par une personne des environs de Lille.

LA PAIX dans le Sud-Africain

Malheur aux vaincus !

Ce n'est pas la conclusion de la paix, mais la capitulation de l'ennemi boer que la foule répugnante des jingoes célébrait hier, dans les rues de Londres, avec la triviale bestialité qui, décidément, caractérise les chauvins et les nationalistes de tout pays. M. Balfour a parlé, a énoncé les conditions de la paix et l'on sait maintenant quel langage la grande et forte Angleterre adresse aux deux républiques écrasées.

Malheur aux vaincus, telle est sa parole !

Le misérable prétexte invoqué par les Anglais pour assaillir le Transvaal était le refus du droit électoral aux « uitlanders » attirés là-bas par l'appât des mines d'or ; désormais les Boers deviennent des uitlanders dans leur propre patrie qu'ils ont fertilisée par leur sueur et leur sang. Les deux républiques sont biffées de la carte du monde.

Les vaincus devront déposer toutes leurs armes et munitions afin de mieux renoncer à toute idée de revanche.

Les exilés pourront rentrer au pays, mais tous les suspects — et qui ne le sera pas après l'héroïque soulèvement de tout ce peuple ? — seront livrés à l'arbitraire des cours martiales.

Le gouvernement anglais prend des engagements assez vagues en ce qui concerne l'enseignement de la langue maternelle et son usage devant les cours et tribunaux, mais il prépare la « britannisation » des générations à venir.

Il accorde un crédit de 75 millions aux commissaires chargés de faire reconstruire les fermes détruites et d'assurer la circulation des richesses ; ce n'est pas là une concession aux Boers, mais une nécessité pour le conquérant, désireux d'avoir, pour butin, autre chose qu'une terre ravagée, désolée et ruinée par la guerre.

Les rebelles du Cap, coupables d'avoir écouté la voix du sang et d'avoir porté secours à leurs frères de la race hollandaise seront sévèrement châtiés.

Enfin, pour ne pas déroger aux principes coloniaux de la Grande-Bretagne, le gouvernement permet aux Boers, pour un avenir très éloigné, l'établissement d'une très illusoire autonomie.

Après plus de deux années d'une lutte que l'histoire enregistrera comme l'un des plus purs et plus nobles actes de civisme, les Boers, écrasés par le nombre et la force de leurs adversaires, n'obtiennent rien.

L'Angleterre s'est montrée aussi inhumaine et injuste dans la victoire qu'elle avait été cruelle et cyniquement lâche dans la bataille.

Les héros qui porteront l'honneur de la race boer ont du signer, la mort dans l'âme, l'engagement par lequel ils déclarent « se désister de toute résistance nouvelle à l'autorité de S. M. Edouard VII, en qui ils reconnaissent leur souverain légal. » Peut-être tourneront-ils leurs regard vers ce Dieu de justice, qu'ils invoquaient dans toutes leurs paroles et qui a laissé commettre l'abominable crime.

Peut-être songeront-ils, avec amertume, à l'Europe civilisée qui, tout entière, leur prodigua des verbes d'espérance et de fraternité, mais les abandonna aux brigandages des puissants.

Dieu, humanité, fraternité et justice, tout cela disparaît et s'évanouit quand se dresse devant le Droit l'image redoutable et féroce de la Force capitaliste.

La guerre anglo-boer ajoute une page de sang à l'histoire du capitalisme.

Félicitations royales

Londres, 4 juin. — Le roi Edouard VII a adressé à Lord Milner le télégramme suivant :

« La nouvelle de la capitulation des troupes boers me cause une joie extrême, et je vous félicite chaleureusement de la manière dont vous avez conduit les négociations. »

D'autre part, le roi a envoyé en même temps à Lord Kitchener le télégramme suivant :

« Mes félicitations les plus sincères à l'occasion de la fin des hostilités.

» Je félicite également de tout cœur les braves troupes que vous commandez, pour avoir conduit cette longue et difficile campagne à une conclusion si heureuse et si glorieuse. »

LES GÉNÉRAUX BOERS ET LA PAIX

Prétoria, 4 juin. — Une dépêche annonce que, dans le conseil de guerre tenu avant la conclusion de la paix, les Burghers se sont prononcés pour la reddition, à la majorité de 54 voix contre 6.

UN MESSAGE DE BOTHA

Londres, 4 juin. — Les journaux annoncent que Botha a adressé une proclamation aux Burghers pour les remercier de leur dévouement pendant les hostilités et pour les exhorter à obéir loyalement au nouveau gouvernement.

Comment la Paix fut signée

On télégraphie de Prétoria les détails suivants sur les circonstances qui ont accompagné la signature du traité :

C'est vendredi, à six heures du soir, que les délégués boers réunis à Vereeniguig décidèrent d'accepter les propositions de l'Angleterre. Le résultat du vote fut immédiatement communiqué au lieutenant-colonel Henderson, chef du service des renseignements, et au capitaine Marker, aide de camp de lord Kitchener.

Ces deux officiers télégraphièrent à Prétoria la nouvelle, et on leur répondit de faire partir les délégués par train spécial. Lorsque les délégués arrivèrent samedi à Prétoria, ils demandèrent l'autorisation de converser ensemble une dernière fois, avant de donner une réponse définitive.

Cela fait, M. Shalk-Burger, le commandant Reitz et le général Louis Botha pour le Transvaal, et pour l'Orange le général Dewet entrèrent dans la pièce — la salle à manger de l'habitation — où les attendaient lord Kitchener et lord Milner avec le document à signer.

Au milieu d'un silence profond et impressionnant, les délégués s'approchèrent successivement de la table et apposèrent leurs signatures au bas du traité. Lord Kitchener et lord Milner signèrent à leur tour. Le papier fut ensuite remis au lieutenant-colonel Henderson et au capitaine Marker, qui sont partis dimanche matin pour l'Europe.

On remarquera que le président Steijn n'est pas au nombre des membres des gouvernements boers qui ont signé la capitulation.

L'héroïque ancien président de l'Etat d'Orange a prétexté son état de santé, quand il a vu que tout était perdu, pour ne pas assister aux dernières conférences de Vereeniguig. Il est resté chez son médecin à Krügersdorp. Dimanche soir, cependant, lorsque tout était consommé, il a pris le train pour venir s'entretenir avec quelques-uns de ses collègues.

Lundi matin, les délégués boers sont, en effet, rentrés à Vereeniguig, où lord Kitchener, amené par un train spécial, les a suivis et leur a rendu visite. Le général en chef leur a exprimé sa conviction que les Anglais et les Boers deviendraient promptement amis.

La reddition des armes

Les délégués boers vont dès maintenant s'occuper d'obtenir de leurs commandos qu'ils rendent leurs armes et leurs munitions, conformément aux termes de la capitulation. Trois centres sont désignés pour cette opération qui s'effectuera sous la surveillance du général Bruce Hamilton dans l'est du Transvaal, du général Walter Kitchener dans l'ouest, et du général Elliot dans l'Orange.

Jusqu'à ce que tout soit terminé, les dispositions militaires en ce qui concerne les colonnes mobiles, les troupes en campagne et les blockhaus ne subiront aucune modification et les trains blindés continueront à parcourir les voies auxquelles ils sont affectés respectivement.

Il existe un certain nombre de petits commandos boers qui n'étaient pas représentés à Vereeniguig, notamment ceux de Fouché et de Malan, qui opèrent à l'est de Kimberley (on sait que Malan a été tué ces jours derniers) et qui comptent à eux deux plusieurs centaines d'hommes. La plupart des commandos rebelles étaient, paraît-il, représentés et on compte qu'ils feront leur reddition.

Dans les milieux politiques, on est absolument convaincu que l'article du traité qui concerne les rebelles du Cap, et qui est généralement trouvé trop sévère, sera modifié très sensiblement au jour du couronnement.

L'ANGLETERRE & LE PRÉSIDENT KRUGER

Amsterdam, 4 juin. — Sir Coningham Greene, ambassadeur d'Angleterre à Berne, ancien agent britannique à Prétoria, et lord Reay sont arrivés aujourd'hui à La Haye. Ils ont eu une entrevue avec M. Kuyper.

Le bruit court ici que la Grande-Bretagne a prié lord Reay et M. Kuyper de se rendre, en compagnie de sir Coningham Greene, auprès de M. Kruger, pour lui notifier les conditions de paix.

On dit aussi qu'ils auraient les pouvoirs nécessaires pour offrir à M. Kruger de le transporter, à bord d'un navire anglais, dans le Sud de l'Afrique, ainsi que toute sa famille, à condition que M. Kruger se retirerait dans sa ferme de Rustenburg.

Le navire anglais transporterait également les délégués boers actuellement en Europe. Exception toutefois serait faite pour le docteur Leyds.

Grève générale des Tabacs

Extension du mouvement. — L'administration rétive.

Paris, 4 juin. — Le comité de la Fédération des ouvriers et ouvrières des Tabacs a reçu ce matin un télégramme lui annonçant que le personnel de la section de Marseille avait décidé de se solidariser avec les grévistes des autres manufactures.

A Paris, la situation est toujours la même. Aujourd'hui une nouvelle démarche a été faite par une délégation auprès des députés qui ont accepté de prendre en mains la défense des ouvriers et ouvrières des Tabacs.

Cet après-midi, à Pantin, à Reuilly et au Gros-Caillou, ont eu lieu des réunions au cours desquelles la situation fut exposée.

Le conseil de direction des manufactures de l'Etat, qui s'est réuni au ministère des finances sous la présidence de M. Jacquin, directeur général, a décidé de maintenir ses décisions antérieures, c'est-à-dire de ne pas faire droit aux revendications qui lui ont été soumises.

DANS LES DEPARTEMENTS

Les ouvriers et ouvrières de la manufacture de tabacs de Marseille, au nombre de trois cents, se sont réunis hier soir à sept heures à la bourse du Travail, sous la présidence de Mme Delœil. Il s'agissait de prendre une décision au sujet de la situation faite aux travailleurs des Tabacs par une circulaire récente du directeur général, qui porte atteinte aux droits consacrés par l'usage du personnel des manufactures.

L'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité :

« Les ouvriers et ouvrières de la manufacture de tabacs, réunis à la Bourse du Travail, s'inspirant d'un esprit de solidarité, décident de s'associer au mouvement gréviste en cessant le travail. »

Ce matin, aucun des ouvriers ni des ouvrières ne s'est présenté à la manufacture, dont les abords sont gardés par la police. Les grévistes sont calmes ; ils se rendront cet après-midi à la préfecture.

A Nantes, le nombre des rentrées a diminué ce matin. Le nombre des hommes qui travaillent est de 48, celui des femmes de 333. Il y a 784 grévistes. Les grévistes réunis, hier soir, à la Bourse du travail, ont approuvé l'attitude du comité fédéral. Le syndicat n° 2, qui compte environ 200 ouvriers et ouvrières, alors que le syndicat n° 1 en compte 800, refuse d'adhérer à la grève.

A Toulouse, les grévistes ont décidé de continuer la grève.

Au Havre, le travail a été repris hier par 46 ouvrières, qui ont été huées à l'entrée et à la sortie des ateliers. La grève continue ce matin.

A Brest, les grévistes ont voté un ordre du jour favorable à la continuation de la grève.

A LILLE

LES INTENTIONS DU SYNDICAT

Nous avons pu voir, hier, un ouvrier des tabacs, bien placé pour nous renseigner sur les intentions du Syndicat de Lille.

— « La commission exécutive du Syndicat, nous a-t-il dit, attend l'acceptation de la tenue d'un Congrès de la Fédération nationale. Les deux délégués à ce congrès sont déjà choisis ; ce sont les citoyens Raymond Hé et Dunaut.

» On envisage la possibilité de participer à la grève générale ; mais le Syndicat ne paraît vouloir entrer dans cette voie qu'autant que la grève générale aura été décidée et votée dans un Congrès.

» Le Syndicat estime, sans préjuger de l'opportunité et de la légitimité de la grève générale, que celle-ci doit être votée dans un congrès et non dans les sections ; que toutes les sections ne l'ont pas votée et que, dans celles qui l'ont votée, il y a beaucoup d'ouvriers et d'ouvrières qui travaillent. Tout mouvement partiel ne peut être que désastreux. Il faut, si la grève générale doit avoir lieu, un mouvement d'ensemble décrété dans un Congrès. »

Telles sont les déclarations qui nous ont été faites.

UNE NOTE DE LA FÉDÉRATION

PROTESTATION CONTRE LA SECTION DE LILLE

La Fédération des tabacs communique aux journaux la note suivante, signée du Comité Central.

« Le Comité central de la Fédération des tabacs, au nom des manufactures en grève, proteste contre la manière de voir de la section de Lille.

» Considérant que cette section qui a obtenu satisfaction en ce qui concerne le droit d'ancienneté, ne doit pas de ce fait, sauvegarder les intérêts administratifs ;

» Qu'il est du devoir de ladite section de respecter les décisions prises en congrès et faire cause commune avec la majorité des sections, attendu que ce qui a pu se faire pour elle doit être appliqué sans distinction aux 21 manufactures.

» Qu'il n'y a pas lieu au moment où tout un personnel est engagé et a cessé le travail, de chercher des complications consistant à provoquer un congrès. »

Le Comité de grève siégeant en permanence à la Bourse du travail a reçu de Tonneins un télégramme annonçant que le travail cesserait ce soir dans cette manufacture.

La section de Dieppe se réunira ce soir pour prendre une décision concernant la grève.

En outre, la Fédération a reçu de Nice la dépêche suivante :

« Groupe du syndicat des tabacs Nice proteste contre façon du bureau syndical pas avoir avisé toute la corporation pour prendre décision solidarité ouvrière. »

La manufacture de Lille et celle de Nice sont actuellement les seules ayant refusé de se joindre au mouvement de grève.

La section du Gros-Caillou tiendra demain une réunion au Palais du travail, place Dupleix.

Les Grèves en Espagne

PLUS DE 100 GREVISTES ARRETES

Madrid, 4 juin. — A la suite des troubles qui ont accompagné la déclaration de grève des paysans de Badajoz la gendarmerie a procédé à plus de cent arrestations. La situation doit être grave, car la censure s'oppose à la publication de tout détail à ce sujet.

D'autre part, le gouvernement, craignant une grève des ouvriers des chemins de fer, fait des démarches actives pour la conjurer.

LES GREVES A BARCELONE

Une grève partielle des chemins de fer vient d'éclater à Barcelone parmi les chargeurs de wagons de marchandises de la ligne de France.

Les employés d'une maison de transports au nombre de 300 et un groupe important de charretiers se sont joints au mouvement.

Quant aux ouvriers de l'usine d'électricité de Barcelone qui s'étaient mis en grève hier, ils n'ont pas encore repris le travail.

L'autorité militaire continue à empêcher la circulation des nouvelles relatives à l'agitation ouvrière.

Interview de Pablo Iglesias

LE MOUVEMENT SOCIALISTE EN ESPAGNE

Barcelone, 4 juin. — Ayant eu l'occasion de rencontrer le chef du parti socialiste espagnol, M. Pablo Iglesias, nous lui avons demandé, dit la *Patrie*, quelques renseignements sur l'organisation de ce parti dans la péninsule. M. Iglesias a fort aimablement accédé à notre demande :

— Le nombre des adhérents aux sociétés ouvrières est-il, demandons-nous, considérable ?

— L'Union générale des sociétés ouvrières qui comprenait 27 sections et 3.355 confédérés, comptait, à la fin de 1893, 110 sections et 8.848 affiliés. Aujourd'hui, l'Union comprend 226 sections et 32.778 adhérents, et ce chiffre augmente tous les jours.

— Quelles sont les provinces où le parti socialiste fait les plus rapides progrès ?

— Les Asturies et les provinces basques.

— Et les villes où domine votre élément ?

— Madrid, Valladolid et Santander.

— Et Barcelone ?

— Oh ! Barcelone viendra à la rescousse, lorsque les ouvriers catalans auront compris qu'ils sont trompés les uns par les patrons cléricaux (les catalanistes), les autres par les sociétés acrates qui exercent en Catalogne comme dans certaines villes de l'Andalousie, un empire extraordinaire sur les classes ouvrières.».

Nous prenons, sur ces derniers mots, congé de notre interlocuteur en le remerciant des renseignements qu'il venait de nous fournir et qui témoignent de la gravité qu'ont pris en Espagne les problèmes ouvriers.

Faits Divers

HORS RÉGION

Tentative d'assassinat

SUR UN CONSUL RUSSE

Nice, 4 juin. — Une tentative d'assassinat a été commise aujourd'hui, vers midi, sur M. de Rewitzky, consul général de Russie à Nice, par un nommé Alexandre Owen, âgé de 34 ans, se disant ingénieur.

Owen, qui habite Monaco, place Antoinette, numéro 2, était venu à Nice, dans la matinée, et s'était rendu au consulat, rue Meyerbeer, 33, pour solliciter un secours et parler au consul. Ce dernier étant absent, on le pria de revenir plus tard.

Owen retourna au consulat vers onze heures et demie : on l'introduisit auprès de M. de Rewitzky, qui lui remit un secours de 15 francs. Il insista ensuite, afin qu'on envoyât une dépêche à sa mère, à Odessa, pour qu'elle connût le dénûment dans lequel il se trouvait. Le consul rédigea la dépêche, mais les termes employés n'étaient probablement pas à la convenance du solliciteur, qui s'emporta et déclara ne pas vouloir être traité comme un domestique.

Comme il voyait le quémandeur très surexcité, le consul sortit de son bureau, traversa la salle d'attente du public, qui était désertée à ce moment, et alla auprès du chancelier Vilister, dans une pièce voisine, dont il ferma à demi la porte. Owen saisit la poignée de la porte, qu'il essaya d'ouvrir complètement ; ne pouvant y parvenir, il passa la tête entre cette porte et le chambranle, puis il avança son bras droit qui était armé d'un revolver et fit feu dans la direction de M. de Rewitzky.

La balle atteignit le consul à l'annulaire de la main gauche ; elle alla se loger ensuite dans le mur à une hauteur d'environ quatre-vingts centimètres.

Le chancelier effrayé par la détonation, sauta par la fenêtre qui est située au premier étage. M. Vilister ne se fit heureusement aucun mal dans sa chute ; il courut au bureau de police du quartier et prévint le commissaire de police, M. Allègre. Pendant ce temps le coupable était maintenu par le consul aidé du baron Offenberg et d'un employé du consulat, M. Alfred Léa.

Le commissaire de police étant arrivé peu après, accompagné de son secrétaire, conduisit lui-même le coupable à son bureau et l'interrogea. Owen répondit que le consul l'avait fort mal reçu et qu'il n'entendait pas être traité comme un domestique.

INFANTICIDE SOUS UN TUNNEL

Pise, 4 juin. — Une jeune femme, Mme Marie Fiegartés, Belge, desendit hier soir du train de Gênes ; elle était extrêmement souffrante et fut conduite à l'hôpital où les médecins constatèrent qu'elle avait accouché d'un enfant depuis peu d'heures.

Mme Fiegartes avoua, en effet, qu'elle était accouchée dans le train où elle voyageait seule et ajouta qu'elle avait lancé l'enfant hors du wagon, sous le tunnel de Camoglì.

Les recherches qui ont été faites ont amené la découverte de l'enfant retrouvé vivant.

Le Crime de Gennevilliers

ARRESTATION D'UN DES ASSASSINS. — DEJA CONDAMNE A MORT

Paris, 4 juin. — Les agents de M. Cochefert, chef de la Sûreté, ont arrêté, hier soir, rue du Buisson-Saint-Louis, Ernest Lepineux dit « Nénesse », âgé de vingt-huit ans, l'un des auteurs de l'assassinat d'Escudé, à Gennevilliers.

Conduit à la Sûreté, Ernest Lepineux a fait des aveux complets.

Il a été écroué au Dépôt.

Par une coïncidence curieuse, le conseil de guerre du 6e corps, siégeant à Châlons-sur-Marne, s'était occupé dans la journée de ce triste sire.

Tandis qu'il faisait son service militaire au 132e d'infanterie, à Reims, il avait tenté d'étrangler l'adjudant Tamel. Ceci se passait le 4 janvier dernier ; il avait pris la fuite aussitôt après.

L'affaire était venue hier après-midi devant le conseil de guerre et Lepineux avait été condamné à mort, par contumace.

HORRIBLE DRAME

Un homme qui assassine et pend ses enfants

Bromberg, 4 juin. — Dans un village de la Silésie orientale, Szymanovo, un ouvrier tuilier, nommé Krœmer, après une dispute avec sa femme, lui asséna quatre coups de hache sur la tête, auxquels la malheureuse ne survivra pas. Il étrangla ensuite ses cinq enfants, dont l'aîné avait dix ans et le plus jeune six mois, enfonça des clous à la porte de sa maison et y pendit les cadavres. Le meurtrier a pris la fuite vers la frontière russe.

DANS LA RÉGION

Grave affaire de mœurs

A ARMENTIÈRES

M. Jénot, commissaire de police, a instruit depuis quelques jours une grave affaire de mœurs qui a eu pour théâtre le dortoir de l'hospice, tenu, on le sait, par des religieuses.

Un jeune homme de 16 ans, Léon Duriez, ouvrier navetier en ville, travaillant chez M. Caignet, rue des Agneaux, était chargé de la direction du dortoir où couchaient les jeunes orphelins, encore élèves des écoles.

Samedi dernier, à 9 heures du soir, M. Huguebaert, qui surveille le dortoir des apprentis, voulant vérifier des soupçons qu'il avait depuis plusieurs jours, acquit la preuve certaine que Duriez se livrait sur ses petits camarades à des actes d'une immoralité révoltante.

Il le dénonça et, l'affaire ayant été portée devant le commissaire de police, la culpabilité de Duriez fut établie par ses aveux et par les déclarations des témoins.

Nous ne croyons pas devoir donner les noms des petits malheureux mêlés à cette triste affaire ; ce sont cinq gamins de 8 à 12 ans.

Duriez a été déféré au parquet de Lille.

GRAVE AFFAIRE

A TRITH-SAINT-LEGER

(Nouveaux détails.)

L'ETAT DE LA VICTIME

L'état de la malheureuse victime du garde Mouroux, après être resté stationnaire, a empiré ces jours derniers.

Hier surtout, Vanhoreberghe a été pris d'abondantes hémorragies.

On a prévenu de suite sa fille, à Valenciennes. Elle a quitté aussitôt son service pour se rendre auprès de son père.

Malgré les soins intelligents et empressés du docteur Buïté, on ne conserve guère d'espoir, et il ne serait pas impossible qu'à l'heure où paraîtront ces lignes, le blessé ait succombé.

LES ANTECEDENTS DE L'AGRESSEUR

Mouroux, qui est âgé de 52 ans, est un douanier retraité. Il est garde-chasse depuis 6 mois seulement dans le marais de Bourlain.

Depuis son arrivée à Trith, il n'a guère fait que se susciter des ennemis, par la façon vindicative et hargneuse dont il fait son service.

On cite diverses occasions où il s'est montré sous un assez vilain aspect, et l'on peut dire que l'opinion dans le pays est unanime à l'accuser formellement d'avoir brutalisé Vanhoreberghe, sans aucune provocation, par pure méchanceté.

L'instruction de cette affaire est menée prudemment, si prudemment, qu'on ne saurait dire qu'elle marche.

Et l'on n'est pas sans s'étonner que la brute féroce dont nous avons raconté les tristes exploits, ne soit pas encore inquiétée, alors qu'un pauvre bougre de braconnier, pour un minime délit, est de suite fourré en prison préventive.

Il n'y a cependant pas de prérogatives ni de jurisprudence spéciales aux « dépositaires de la force publique. »

On le croirait pourtant.

LES COUPES SOMBRES

Aux Mines d'Anzin

L'ENTREVUE AVEC LE MINISTRE

Lundi matin, les députés de l'arrondissement de Valenciennes, les citoyens Selle, Lepez et Debièvre, accompagnés du citoyen Bezant, secrétaire général du Syndicat des mineurs du Bassin d'Anzin, ont été reçus par M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil des ministres.

Les délégués ont remis à M. Waldeck-Rousseau les dossiers des nombreux congédiés et ont sollicité son intervention qui ne peut qu'être énergique en raison des causes alléguées pour tous ces renvois.

Le citoyen Bezant a appuyé auprès du président du Conseil pour que le droit d'être syndiqué ou faire partie d'une commission syndicale ne soit pas un motif pour lequel la Compagnie puisse congédier un ouvrier et pour que cette façon de procéder cesse afin de conserver à notre région le calme que désirent les ouvriers. Néanmoins il a affirmé que les esprits étaient très tendus ici et que peu de chose pourrait bien faire déborder le vase.

M. Waldeck-Rousseau, après avoir longuement examiné ces questions et les dossiers, a promis de faire tout ce qui lui serait possible pour faire cesser ces renvois.

On attend donc incessamment une solution.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du 4 juin 1902

FAUSSE MONNAIE A DORIGNIES

Charles Perruchietti, 25 ans, né à Saint-Maurice-Canavèze (Italie), ouvrier mineur, demeurant à Dorignies, près Douai, et Louis Gallia, 20 ans, également italien et ouvrier mineur à Dorignies, sont accusés de fabrication et d'émission de fausse monnaie.

Le 30 mars dernier, Louis Gallia, se trouvant à l'estaminet tenu par Mme Guisinin, paya une tournée de consommations avec une pièce de 5 francs fausse et grossièrement contrefaite.

Elle avait d'abord refusé une pièce semblable à Perruchetti.

Le garde Plancq, informé, interrogea Perruchietti qui déclara qu'il ignorait la fausseté et la provenance de la pièce.

Sur Gallia, on trouva une pièce de 5 fr. et, pendant que les gendarmes l'emmenaient, il jeta, pour s'en débarrasser une autre pièce de 5 fr. Chez lui, on trouva une troisième pièce de 5 fr., une casserole contenant de l'étain fondu et trois moules en plâtre servant à la fabrication de fausses pièces de 5 fr., dont deux sont à l'effigie de la République française et au millésime de 1873. Or, les différentes pièces émises par les accusés ou saisies sur eux, ont été fabriquées avec de l'étain, et sont précisément à l'effigie de la République française, millésime 1873.

Gallia a toujours prétendu qu'il ignorait la présence de ces moules. Perruchietti a toujours prétendu avoir reçu les pièces fausses d'un Italien nommé Dedero, récemment condamné par défaut pour vol par le tribunal de Douai, et actuellement en Angleterre.

Perruchietti est peu connu. Gallia était bien noté. Tous deux n'ont jamais été condamné ni en France, ni en Italie.

Perruchietti, défendu par Me Escoffier, est ACQUITTÉ.

Gallia, défendu par Me Soland, est condamné à CINQ ANNÉES DE RÉCLUSION.

VOL QUALIFIE A DOUAI

Gustave Coupez, 21 ans, né à Armentières, électricien, et son frère Auguste Coupez, 22 ans, né à Avesnes-lez-Aubert, électricien à Denain, sont accusés de vol qualifié commis à Douai, dans la nuit du 4 au 5 février dernier.

A cette date, les accusés ont enlevé chez M. Clairon, rue de Canteleu, à Douai, un coffre-fort contenant une cinquantaine de francs et des bijoux d'une valeur de 500 francs environ.

Le coffre-fort fut retrouvé, défoncé et vide, non loin de la porte de Valenciennes.

Auguste Coupez se déroba aux recherches jusqu'au 13 février, date à laquelle il fut arrêté. Il se prétend innocent, mais il n'a pu donner de l'emploi de son temps, depuis le vol jusqu'à son arrestation, aucune explication suffisante. Au cours de l'information, Gustave Coupez, est revenu sur ses aveux, bien qu'il les eût faits, non seulement en présence du commissaire de police, mais encore en présence de M. Clairon, à qui il demanda pardon en pleurant, et en rejetant toute la responsabilité du vol sur son frère Auguste qui, disait-il, en avait eu l'idée.

Les accusés sont très mal notés et ont subi tous deux de nombreuses condamnations.

Gustave et Auguste Coupez sont condamnés chacun à DOUZE ANS DE TRAVAUX FORCES.

En outre, Gustave Coupez est relégué.

Défenseurs : Me Picquet et Gravel.

Dernière Heure

La Crise Ministérielle

MM. BOURGEOIS ET FALLIÈRES A L'ÉLYSÉE

Paris, 4 juin. — L'Agence Havas nous téléphone l'information suivante qui complète celle que nous publions plus haut, dans nos *Dépêches* et qui nous avait été transmise par l'*Agence nationale*.

Le Président de la République a reçu M. Fallières à quatre heures et M. Léon Bourgeois à six heures.

M. Fallières a reconnu que, dans le prochain cabinet, une large place devait être faite aux représentants des délégués des groupes de gauche. Mais il a espéré, en même temps, que l'appel à l'apaisement et à l'union fait par le chef de l'Etat, à Brest et à Dunkerque, serait entendu et que le prochain Cabinet ne serait pas un Cabinet de combat.

Après le départ de M. Fallières, M. Loubet a fait appeler M. Bourgeois qui est arrivé à l'Elysée à six heures et en est sorti à six heures quarante-cinq.

M. Bourgeois a exposé au chef de l'Etat que la récente consultation électorale avait donné une forte majorité au parti radical et que cette majorité s'était affirmée en le portant à la présidence de la Chambre. Il estime que M. Brisson est l'homme politique le plus préparé pour constituer un Cabinet, qui répondrait le mieux aux désirs de la majorité.

M. Loubet a demandé à M. Bourgeois s'il consentirait à s'occuper de la formation du nouveau Cabinet, M. Bourgeois a répondu que l'état actuel de sa santé ne lui permettait pas d'assumer cette responsabilité.

M. Loubet a prié M. Brisson de venir le voir demain matin.

On croit que M. Loubet demandera à M. Brisson de s'occuper de la formation de ce nouveau Cabinet.

M. Brisson consentira peut-être, mais son acceptation paraît douteuse, et c'est le nom de M. Combes qui, plus que jamais, est prononcé dans la soirée. »

Le Bureau de la Chambre

RIPOLIN SE DEFILE

Paris, 4 juin. — On assure de bonne source que M. Paul Deschanel, ne voulant pas subir un nouvel échec, ne sera pas candidat à la présidence de la Chambre, lors de l'élection du bureau définitif.

Le groupe socialiste se réunira demain pour examiner quelle place il doit réclamer au bureau de la Chambre.

La paix au Transvaal

LE SERMENT DES BOERS

Londres, 4 juin. — Une note officieuse dit que l'on va procéder immédiatement à la prestation de serment, dans les divers commandos.

On déclare absolument sans aucun fondement la nouvelle publiée à Amsterdam que le gouvernement anglais a envoyé deux délégués au président Kruger pour lui notifier les conditions de la paix. Les délégués boers n'étant pas reconnus par l'Angleterre ne seront pas traités suivant la nouvelle venue d'Amsterdam.

Ces derniers rentreront dans l'Afrique du Sud après avoir fait une demande ordinaire.

KRUGER MALADE

Bruxelles, 4 juin. — Le *Petit Bleu* publie une dépêche d'Utrecht annonçant que M. Kruger est indisposé et garde le lit.

A LA CHAMBRE DES COMMUNES

Londres, 4 juin. — Le chancelier de l'Echiquier dit qu'il ne retirera pas les deux nouveaux impôts de cette année, c'est-à-dire qu'il maintiendra la taxe sur les blés et l'accroissement de taxes sur le revenu.

Un député demande si l'article de l'accord de capitulation boer qui stipule que la propriété foncière ne sera pas frappée au Transvaal ni dans l'Orange d'une taxe spéciale pour couvrir les frais de guerre, s'applique aussi aux propriétés minières.

M. Chamberlain répond que non.

EDMOND DOSTAND PLAGIAIRE

INTERDICTION DE « CYRANO DE BERGERAC »

New-York, 4 juin. — La Haute Cour des Etats-Unis vient de rendre son jugement dans un procès intenté par un auteur américain, M. Eberly Gross, de Chicago, contre un acteur, M. Mansfield, et un manager, nommé Palmer, qui avaient donné de nombreuses représentations de *Cyrano de Bergerac* dans les principales villes de l'Union et qui avaient réalisé avec le « chef-d'œuvre d'Edmond Rostand » des recettes considérables : deux millions de dollars environ, soit dix millions de francs.

M. Eberly Gross alléguait que *M. Rostand n'avait fait que démarquer une comédie intitulée* The Merchant Prince of Cornwill *dont lui, Gross, était l'auteur*.

Voici le résumé du jugement qui vient d'être rendu :

« Le juge Kohlsaat interdit à tout jamais à M. Richard Mansfield et à M. Palmer de représenter *Cyrano de Bergerac*, ou toute œuvre similaire.

La cour déclare en outre que l'homme de Chicago (M. Eberly Gross) est en droit d'obtenir une part des bénéfices réalisés par les défendants du fait des représentations antérieures de cette pièce. M. Gross, cependant, renonce à ce droit et accepte le dollar de dommages-intérêts.

L'arrêt se termine ainsi :

« Le drame en vers *Cyrano de Bergerac*, tel que l'a fait jouer le défendant Mansfield, est un plagiat évident et indéniable de la pièce du plaignant : *Le Gros Marchand de Corneville*, tant pour la trame, l'arrangement, les situations, que pour les caractères, les idées, les expressions mêmes, et elle est une violation des droits littéraires dudit plaignant. »

Attentat contre un ministre roumain

Vienne, 4 juin. — Un télégramme de Bucharest dit que M. Sturdza, président du Conseil des ministres, a été assailli hier dans la rue par un individu nommé Petrovici, qui, saisissant l'homme d'Etat par le bras, tenta en même temps de sortir une arme de sa poche.

La prompte intervention d'un sergent de police, qui suivait de près le ministre, déjoua les projets du meurtrier, qui fut aussitôt désarmé et conduit en prison.

Petrovici était déjà connu dans les milieux politiques roumains pour son exaltation.

Un nouveau canon allemand

Berlin, 4 juin. — La *Staatsburger Zeitung* assure que la maison Krupp a construit un canon nouveau modèle dont les projectiles ont une force de pénétration telle qu'ils perforent les meilleures plaques blindées construites par la maison Krupp elle-même.

L'empereur aurait déjà examiné le nouveau canon et l'aurait trouvé merveilleux.

L'empereur a imposé à la maison Krupp de réserver le monopole de son nouvel engin à l'armée allemande.

Terribles orages

A BRIOUDE

Brioude, 4 juin. — A deux heures du soir, un violent orage s'est abattu sur la commune de Javaugues.

Les chemins ont été comblés ou ravinés. Les récoltes sont perdues. De nombreux arbres ont été arrachés